**9 mai 2016 - CNAM - Paris - Dans son rapport "La nicotine sans la fumée : la réduction des méfaits du tabac", publié cette semaine, le Collège Royal des Médecins britanniques conclut que la cigarette électronique est susceptible d'être bénéfique pour la santé publique et que les fumeurs peuvent être rassurés et encouragés à l'utiliser comme alternative au tabac.**

Après la publication l'été dernier du rapport du Public Health England, déclarant que la vape était au moins 95% moins nocive que le tabagisme, le Collège Royal renchérit en disantÂ : "Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer précisément les risques à long terme pour la santé associés à l'e-cigarette, les données disponibles suggèrent qu'ils ne devraient pas dépasser 5% de ceux qui sont associés au tabac fumé, et pourraient être sensiblement inférieurs à ce chiffre."

La Commission de l'Audition publique sur la "Réduction des risques et des dommages liés aux conduites addictives" qui s'est tenue les 7 et 8 avril derniers à Paris, propose une nouvelle alliance. Il insiste sur le fait que les utilisateurs de substances addictives doivent être considérés comme experts de leurs usages et être acteurs dans les approches et les politiques menées pour réduire les risques associés à leurs consommations.

Comme la quasi totalité des outils de réduction des risques, le vaporisateur personnel (ou cigarette électronique) s'est développé sous l'influence des utilisateurs. Ce sont eux qui en ont fait évoluer l'efficacité et la sécurité par une approche communautaire. Les forums puis les réseaux sociaux, sont devenus des lieux d'échange et de soutien, permettant aux fumeurs novices en la matière de s'informer et de progresser vers une réduction de consommation ou une abstinence complète du tabac. Beaucoup de boutiques spécialisées sont devenues des lieux de transmission de ces savoirs, et leurs vendeurs des acteurs de santé publique. Comme souvent dans la RdRD, les travaux et expertises scientifiques ont été appelés pour accompagner et sécuriser ces nouveaux chemins trouvés par les usagers.

Malgré cela, les autorités de Santé Publique, sont restées sourdes à cette expertise venue du terrain puis de la communauté scientifique. En France, la Loi de modernisation du système de santé et la future transposition de la Directive européenne menacent le développement de la vape. Elles freinent l'innovation en favorisant les cigarettes électroniques commercialisées par l'industrie du tabac, qui seule aura les moyens financiers, comme l'industrie pharmaceutique, de supporter les contraintes administratives et financières imposées par cette Directive.

Le 9 mai 2016 se tiendra à Paris (Conservatoire des Arts et Métiers) le 1er Sommet de la vape* ( www.sommet-vape.fr ) qui réunira les principaux acteurs de la vape et ceux de la lutte contre le tabac.

Les associations signataires de ce communiqué demandent à la Ministre de la Santé, Mme Marisol Touraine, de venir honorer de sa présence ce sommet afin de dialoguer avec les associations et utilisateurs. Il en va de la vie de millions de fumeurs, car rappelons-le le tabagisme fait 78000 morts par an en France chaque année, et la prévalence tabagique de

notre pays (34% de fumeurs, et 33%  des jeunes de 17 ans) nous place loin derrière nos voisins  d'Outre-Manche (18% de fumeurs). La cigarette électronique est une arme  de réduction massive des risques mortels liés au tabac.